

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 à 19H00**



N°065/2023 – Instauration d’une tarification pour la location du gymnase par les associations de la commune pendant les travaux de restructuration de la salle des fêtes

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 4 – Absente : 1 – Votants : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 13 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 7 septembre 2023, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GRUET Alexis (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS), SCHWINTNER Francis, (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA).

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le maire explique que compte tenu des travaux de restructuration de la salle des fêtes, certaines manifestations organisées par les associations de la commune seront transférées au gymnase.

Aussi, il propose d'instaurer, dans ce cadre, pour les associations de la commune, des tarifs de location pour le gymnase à compter du 1^{er} octobre 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux de la salle des fêtes, comme suit, en précisant que les tarifs sont identiques à ceux qui étaient en vigueur pour la location de la salle des fêtes :

Gymnase

	JOUR 1	JOUR 2
Associations de la commune		
Location salle omnisport	210 €	147 €
Forfait charge	50 €	33 €

Tarif de location au-delà du deuxième jour : tarif identique au jour 2

Montant de la caution : 1 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230913-065-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 22/09/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : _____ / _____ / 2023

Forfait ménage non effectué : 200 €

Cas particuliers :

Gratuité sans forfait	Anniversaire du Comité de jumelage de Schutterwald et marché européen Fête des écoles Collecte de sang par l'amicale des donneurs de sang St Denis-Buellas
Gratuité avec forfait charge	Banquet des conscrits Vogue du Comité des fêtes Forum des associations Evènements ACS et accords musique

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

VALIDE les tarifs de location du gymnase par les associations de la commune à compter du 1^{er} octobre 2023, comme décrit ci-dessus et ce pendant les travaux de restructuration de la salle des fêtes.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,
Guillaume FAUVET



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis Les Bains (AIN) is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire
Patrick BOUVARD



A blue circular official stamp of the Mairie de St-Denis Les Bains (AIN) is partially obscured by a handwritten signature in black ink.